



DU  
Case postale 3880  
1211 Genève 3

Madame Eveline WIDMER-SCHLUMPF  
Présidente de la Confédération  
Département fédéral des finances  
Palais fédéral Nord  
3003 Berne

N/réf. : FRL/ChP – Aigle 8224-2012

Genève, le 20 décembre 2012

**Concerne : Révision totale de la loi fédérale et de l'ordonnance sur les produits de construction – procédure de consultation**

Madame la Présidente de la Confédération,

Par courrier du 21 septembre 2012, vous avez invité les gouvernements cantonaux à prendre position par rapport au projet de révision totale de la loi fédérale et de l'ordonnance sur les produits de construction.

Après consultation des divers services possiblement impactés au sein de notre administration, je tiens à vous communiquer par la présente que le canton de Genève n'a pas de remarques particulières à formuler quant à ce projet de révision.

En vous remerciant de nous avoir consultés, nous vous prions de croire, Madame la Présidente de la Confédération, à l'expression de notre haute considération.

François Longchamp